



Golf Canada
Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



Mis à jour le 6 février 2014

Comité des championnats professionnels

Paramètres

Mandat

Le Comité des championnats professionnels est un comité d'exploitation qui relève du chef de la direction de l'Association Royale de Golf du Canada (active sous l'appellation de Golf Canada), ci-après désignée sous le nom de « Golf Canada ». Il lui incombe d'aider le chef de la direction à remplir ses responsabilités de contrôle touchant les championnats professionnels de Golf Canada.

Fonctions principales du président (de la présidente)

En s'acquittant de son rôle, le président (la présidente) travaillera en étroite collaboration avec le personnel pour accomplir les tâches suivantes :

- Approuver les politiques d'exemption et les exemptions accordées;
- Préparer les tableaux de service des responsables des départs, de la marque et des Règles en travaillant à titre de membre du sous-comité du registre de service;
- Approuver les budgets consacrés aux tournois pour fins de recommandation au conseil d'administration;
- Travailler de concert avec la personne ressource du personnel pour planifier les réunions;
- Soutenir les membres du Comité entre les réunions pour remplir les tâches;

Tâches principales du Comité

En remplissant son mandat, le Comité exécutera les principales tâches suivantes :

- Fournir des suggestions sur le choix de tous les sites de championnats en formule omnium;
- Fournir des suggestions sur le choix de tous les sites de qualification en vue des omniums;
- Recommander au chef de la direction les présidents de tournoi de Golf Canada pour les championnats professionnels. Chaque fois que possible, les présidents de tournoi de Golf Canada pour les championnats professionnels doivent être nommés deux ans avant la tenue de tels championnats;
- Passer en revue les contrats et les grandes commandites et fournir des commentaires à ce sujet;
- Surveiller de manière continue les revenus et les dépenses des tournois;
- Passer en revue la stratégie gouvernementale de financement des championnats et fournir des commentaires à ce sujet;
- Passer en revue les politiques de championnat et fournir des commentaires à ce sujet au besoin;

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

**Golf Canada**

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



SPORT PARTNER
PARTENAIRE SPORTIF

- Sur une base annuelle, fournir des commentaires dans le cadre du processus de planification stratégique de Golf Canada;
- Passer en revue et fournir des commentaires sur les postes budgétaires spécifiques de tournoi tel que déterminé par le président (la présidente); et
- Remplir les tâches additionnelles pouvant être confiées au Comité par le conseil d'administration de temps à autre.

Nominations

Les membres sont nommés au Comité par le conseil d'administration dans les 30 jours de chaque assemblée générale annuelle et leur mandat est d'un an. On s'attend à ce que les membres du Comité remplissent un minimum de trois mandats d'un an.

S'il y a un poste vacant au sein du Comité, pour quelle que raison que ce soit, le conseil d'administration peut nommer une personne qualifiée pour occuper ce poste pendant le reste du mandat. Le conseil d'administration peut révoquer tout membre du Comité.

Composition

Le Comité sera composé des personnes suivantes :

- Le président (la présidente) du Comité
- Deux membres extraordinaires

Les personnes choisies doivent refléter dans la mesure du possible la nature diversifiée des membres de Golf Canada, y compris la langue, le sexe, l'origine géographique et l'ethnicité.

Le conseil d'administration nommera le président (la présidente) du Comité, qui doit être un gouverneur ou un directeur. Le président (la présidente) peut remplir un maximum de quatre mandats d'un an. Dans le cas de résolutions qui requièrent un vote, le président (la présidente) disposera d'un vote, mais il (elle) n'aura pas un deuxième vote dans l'éventualité d'une égalité.

Réunions et ressources

Le Comité peut tenir des réunions par téléphone ou en personne, au besoin. Les réunions se tiendront à la demande du président (de la présidente). Le Comité recevra les ressources nécessaires de la part de Golf Canada pour remplir son mandat et des membres du personnel peuvent de temps en temps être affectés pour aider le Comité à accomplir son travail.

Rendre compte

Le Comité relève du chef de la direction. Un procès-verbal sera produit pour chaque réunion et les procès-verbaux et les rapports seront soumis au chef de la direction dans les 60 jours suivant chaque réunion du Comité. Les procès-verbaux seront ensuite accessibles pour examen sur la page Web des gouverneurs.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.



Golf Canada

Suite 1 – 1333 Dorval Drive
Oakville ON
Canada L6M 4X7

T 905.849.9700
1.800.263.0009
F 905.845.7040
E info@golfcanada.ca



SPORT PARTNER
PARTENAIRE SPORTIF

Examen et approbation

Ces paramètres ont été révisés et approuvés par le conseil d'administration et ils peuvent être soumis à une étude et révisés de temps à autre par le conseil d'administration.

"Golf Canada" and "Golf Canada & Design" are trademarks and service marks of the Royal Canadian Golf Association and may not be used without its permission. / « Golf Canada » et les dessins de marque « Golf Canada » sont des marques de commerce enregistrées et des marques de service de l'Association Royale de Golf du Canada et ne peuvent être utilisées sans son autorisation.

Love the game.
Grow the game.

golfcanada.ca

Pour l'amour du golf.
Pour l'avenir du golf.